

DOSSIER



La TEAM Angiepoleuse RECHERCHE

SPONSORING

Angie PANNUNZIO

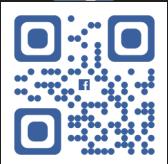
Athlète Junior Pole Dance



PALMARÈS 2017/19

- 11^e Mondiale de Russie
- 2^e Championne de France
- 1^{ère} x 2 Interrégionale France
- 3^e Championne de France
- 2^e Championne de Suisse

POLE WORD CANADA 05 JUIN 2020



www.teamangiepoleuse.fr

06 79 21 16 14

kalypoleuse@yahoo.com



TEAM ANGIEPOLEUSE
Présidente Mme Létitia PANNUNZIO
68 avenue du Montaviot
77140 Saint Pierre les Nemours
Tél : 06 79 21 16 14
kalypoleuse@yahoo.com

05 janvier 2020

Objet : Demande d'aide financière par mécénat

Madame, Monsieur,
Bonjour,

Notre association, déclarée à la Préfecture de Seine et Marne le 10 décembre 2018, a pour vocation de soutenir une athlète de pole dance d'envergure nationale et internationale, et de regrouper des athlètes de cette discipline, afin de les aider à participer à des événements sportifs et subvenir à leurs besoins, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement et participer à des épreuves sportives.

Angie PANNUNZIO, une athlète Saint-Pierroise en catégorie Junior, âgée de 14 ans, participe pour la deuxième fois aux **Championnats du Monde de Pole Dance Art qui se dérouleront au Canada le 5 juin 2020** suite à son parcours très prometteur ; *1^{ère} place aux qualifications Inter-régionales 2019 et 2^e place aux Nationaux 2019.*

Etant mineure, Angie doit toujours être accompagnée d'un adulte pour ses déplacements et projets, sans quoi elle ne pourrait participer. Ceci implique des coûts importants.

Aujourd'hui, notre association **TEAM Angiepoleuse** a besoin de Vous, via votre sponsoring, via une aide financière par mécénat. En effet, les déplacements, l'hébergement, les repas, les coûts liés aux inscriptions, les assurances, la confection des costumes, le coaching pour chaque nouvelle chorégraphie, impliquent un budget conséquent.

Aussi, il est évident que suite à l'ampleur que prend cette nouvelle discipline sportive, reconnue par la FFD et visant les J.O. par l'intermédiaire de POSA Sport dans les années à venir, nos sponsors seront cités dans la presse locale (L'éclaireur du Gâtinais et La République77).

Nous avons mis en place un site Internet afin d'y intégrer les sponsors, les palmarès, les futures compétitions ainsi que les résultats.

Notre page Facebook @Angiepoleuse et le compte Instagram diffuseront régulièrement de l'information avec des piqûres de rappel pour nos sponsors.

Comptant sur votre implication, Madame, Monsieur, veuillez recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

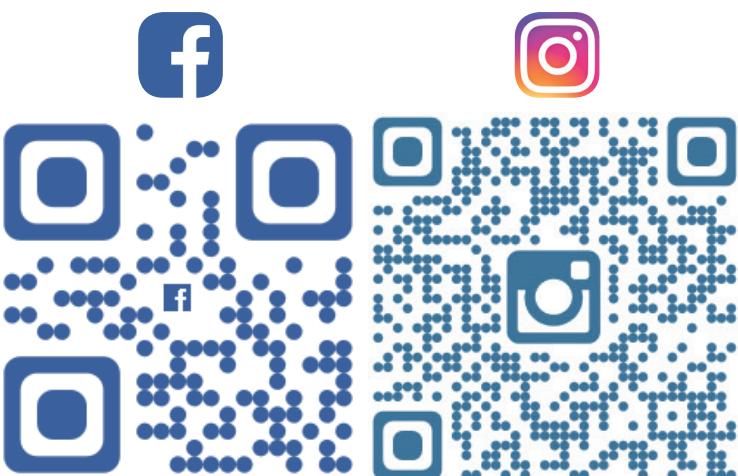
Létitia PANNUNZIO
Présidente
TEAM Angiepoleuse

Présentation de l'association TEAM Angiepoleuse



NOUVEAU SITE

www.teamangiepoleuse.fr



CRÉATION d'une ASSOCIATION

DÉCLARATION PRÉALABLE

*Loi du 1^{er} juillet 1901, article 5
Décret du 16 août 1901, articles 1 à 7*

Ce formulaire vous permet de déclarer les informations nécessaires à la création de votre association et de procéder à leur insertion obligatoire au Journal Officiel des Associations et des Fondations d'Entreprise (J.O.A.F.E.).

Avant de renseigner ce document, veuillez lire attentivement les informations contenues dans le guide explicatif.

1 - INFORMATIONS PUBLIÉES AU J.O.A.F.E.

TITRE

TEAM ANGIEPOLEUSE

OBJET

soutenir une athlète de pole dance, ou de regrouper des athlètes de cette discipline, afin de les aider à participer à des événements sportifs, subvenir à leurs besoins et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement ; organisation et participation à des épreuves sportives d'envergure nationale ou internationale ; promotion de l'image de la pole dance par le biais du mécénat et d'actions de communication de toutes sortes ; la pratique de la pole dance ; rechercher des sponsors pour financer les déplacements et frais liés aux équipements des athlètes et de l'assistance ; accompagner les adhérents au cours de manifestations sportives et de loisirs ; et plus généralement la pratique du sport, sa promotion, l'organisation de manifestations sportives

SIEGE SOCIAL

Etage, escalier, appartement

Immeuble, bâtiment, résidence

68

Extension

AVENUE

de Montaviot

N°

Type de voie

Nom de la voie

77140

Code postal

St Pierre les Nemours

Commune / Localité

Site INTERNET : <https://www.facebook.com/angiepoleuse/>
(facultatif)

2 - INFORMATIONS NON PUBLIÉES AU J.O.A.F.E.

ADRESSE DE GESTION

Titre court de l'association : **TEAM ANGIEPOLEUSE**

Chez : Mme M. Nom : PANNUNZIO Prénom : Vincent

Etage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence	
<u>68</u>	Type de voie	<u>DE MONTAVIOT</u>
N°	77140	Nom de la voie
Extension	Code postal	<u>ST PIERRE LES NEMOURS</u>
Lieu-dit ou boîte postale	Commune / Localité	

Téléphone de l'association : 0679211614
(recommandé)

Adresse électronique de l'association : panoune77@icloud.com
(recommandé)

3 – DATE DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Date : 22/11/2018

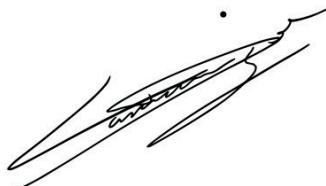
4 – PUBLICATION AU J.O.A.F.E. (obligatoire)

Je demande la publication de l'extrait de cette déclaration au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise et m'engage à régler le montant des frais d'insertion.

5 - SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : 10/12/2018 à Saint pierre les Nemours

Nom et qualité du déclarant - Signature
Mme PANNUNZIO Létitia



« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle Vie Associative
bureau 615
20 Quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex

téléphone : 01 64 41 58 00 matin

Le numéro W774009286
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W774009286

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

le Préfet de Seine-et-Marne

donne récépissé à **Madame la Présidente**

d'une déclaration en date du : **10 décembre 2018**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

TEAM ANGIEPOLEUSE

dont le siège social est situé : 68 avenue de Montaviot
77140 Saint-Pierre-lès-Nemours

Décision prise le : **22 novembre 2018**

Pièces fournies :
liste des dirigeants
Statuts
Procès-verbal

Melun, le 10 décembre 2018

La Préfète,
pour la Préfète et par délégation,
pour le Directeur Départemental et par délégation,
le Directeur Départemental adjoint

David DUMAS

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A
serialNumber=S6910003,CN=D-
ILA - SIGNATURE
DILA,2,5,4,97=#0C144E54524-
6522D3133303030393138363-
030303131,OU=0002
13000918600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2018-12-15 09:00:40

Associations et fondations d'entreprises

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1632 77 - Seine-et-Marne ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau

TEAM ANGIEPOLEUSE.

Objet : soutenir une athlète de pole dance, ou de regrouper des athlètes de cette discipline, afin de les aider à participer à des événements sportifs, subvenir à leurs besoins et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement ; organisation et participation à des épreuves sportives d'envergure nationale ou internationale ; promotion de l'image de la pole dance par le biais du mécénat et d'actions de communication de toutes sortes ; la pratique de la pole dance ; rechercher des sponsors pour financer les déplacements et frais liés aux équipements des athlètes et de l'assistance ; accompagner les adhérents au cours de manifestations sportives et de loisirs ; et plus généralement la pratique du sport, sa promotion, l'organisation de manifestations sportives

Siège social : 68, avenue de Montaviot, 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours.

Site internet : <https://www.facebook.com/angiepoleuse/>.

Date de la déclaration : 10 décembre 2018.

Association TEAM Angiepoleuse
68 avenue du Montaviot
77140 St Pierre les Nemours

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 22/11/2018

Le 22/11/2018 à 18 heures, les fondateurs de l'association TEAM Angiepoleuse se sont réunis en assemblée générale constitutive au 68 avenue du Montaviot 77140 Saint Pierre les Nemours.

Sont Présents :

*Pannunzio Létitia, 68 avenue du Montaviot 77140 saint pierre les Nemours
Pannunzio Vincent, 68 avenue du Montaviot 77140 saint pierre les Nemours
Pannunzio Magalie, 21 chemin de la messe 77140 saint pierre les Nemours*

L'assemblée générale désigne *Létitia PANNUNZIO* en qualité de présidente de séance et *Vincent PANNUNZIO* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

« *Il était convenu dans cet assemblée générale constitutive d'aborder le projet de l'association et son objectif et d'élire les membres constitutifs.*

Voici l'objectif de l'association décrite :

Soutenir une athlète de pole dance, ou de regrouper des athlètes de cette discipline, afin de les aider à participer à des événements sportifs, subvenir à leurs besoins et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement ; organisation et participation à des épreuves sportives d'envergure nationale ou internationale ; promotion de l'image de la pole dance par le biais du mécénat et d'actions de communication de toutes sortes ; la pratique de la pole dance ; rechercher des sponsors pour financer les déplacements et frais liés aux équipements des athlètes et de l'assistance ; accompagner les adhérents au cours de manifestations sportives et de loisirs ; et plus généralement la pratique du sport, sa promotion, l'organisation de manifestations sportives»

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Attention : Si cette délibération n'est pas adoptée à l'unanimité, il faut indiquer quelles sont les personnes ayant voté le projet de statuts, car elles seules vont devenir membres de l'association et participer aux votes des délibérations suivantes.

Si les membres du conseil sont nommés par l'assemblée générale constitutive :

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- « *PANNUNZIO, Létitia, Française, 68 av du Montaviot 77140 St Pierre/Nemours, Graphiste freelance».*
- « *PANNUNZIO, Vincent, Française, 68 av du Montaviot 77140 St Pierre/Nemours, Responsable de site ».*

« PANNUNZIO, Magalie, Française, 21 chemin de la messe 77140 St Pierre/Nemours, Assistante de direction.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 22/11/2018.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Signature
Létitia PANNUNZIO



ANGIE - 14 ans
TEAM Angiepoleuse





SPONSORS 2019

Merci

Champ de Mars
Auto-École
Nemours - 01 64 28 14 72

DELA creation
Communication PRINT
Marketing PAO
Design WEB
Réseaux SOCIAUX



S^té CESSÉ FOOT
Paris

SODEFA

Intégrale →



POK
FIREFIGHTING EQUIPMENT

F
Fenêtres Select

BAR
CLOS ST JEAN
St Pierre les Nemours

**INTER
SPORT**
Nemours

 **TRANSA
BOIS**
Girlettes


**CRÉDIT
AGRICOLE**
St Pierre les Nemours

**Dj SAS
RENOVATION**

Keep Cool
Nemours

**BRASSERIE
CHAMP DE MARS**
Nemours

**Carrefour
market** 
St Pierre les Nemours


**PHARMACIE
CLOS SAINT JEAN**
Danielle ABADIE-KOSIOR
Docteur en Pharmacie
St Pierre les Nemours

OPTIQUE SAINT PIERRE
Visiblement Mieux
St Pierre les Nemours


**La Vie
Claire**
Nemours

Vert 'Tige
Fleuriste St Pierre


VINRECH 3D
IMAGES & VIDEOS

LE RÉSULTAT EST TOMBÉ
11^e MONDIALE POLE ART
MERCI DE M'AVOIR SUIVI !
L'AVENTURE CONTINUE AVEC
LES INTERRÉGIONAUX EN JUIN 2019
AVEC UN CHANGEMENT DE CATÉGORIE



Retour sur... **LA PRESSE**

ANGIE PANNUNZIO, 14 ANS, AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE À BÉZIERS

Le samedi 2 novembre prochain, au théâtre municipal Béziers, Angie, poleuse junior, participera aux Championnats de France grâce à sa sélection de juin dernier à Nancy avec Black Pole Studio, son école de Pole dance basée à Saint-Pierre-lès-Nemours.

Depuis quatre mois, Angie s'entraîne régulièrement avec Anais Marotta, sa coach, ainsi qu'avec Létilia et Vincent, ses parents, qui pratiquent eux aussi cette discipline. Entre Black Pole Dance et Pole Dance Centre dans le Loiret, Angie répète inlassablement sa chorégraphie afin de perfeinir son travail et de présenter une belle prestation.

Troisième la saison passée, elle va tout mettre en œuvre pour faire encore mieux. Ce championnat de pole dance, qui succé-

de à la célèbre compétition française se déroulant habituellement à La Cigale à Paris, a choisi de s'envoler pour l'Occitanie.

Angie vise clairement le podium.

les titres officiels de Champion ou Championne de France dans neuf catégories : adultes, adultes hommes, double mixtes, junior A junior B, master 40+ hommes, master 40+ femmes, master 50+ femmes, master 50+ hommes.

Beau et spectaculaire

Une sorte tout à l'heure de cette jeune discipline, aussi dure et belle que spectaculaire, au cours de laquelle les spectateurs découvrent les finalistes qualifiés lors des trois championnats inter-régionaux de juin dernier : Nord, où Angie fut première de sa catégorie Junior B, Sud et Outre-Mer.

La team Angiepoleuse soutient la jeune fille. Pour suivre les actualités d'Angie, rendez-vous sur www.angiepoleuse.com.



Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

TEAM ANGIEPOLEUSE - ASSOCIATION W 77 4009 286

Adresse :

N° 68 Rue AVENUE DU MONTAVIOT

Code Postal 77140 Commune SAINT PIERRE LES NEMOURS

Objet :

SOUTIEN D'UNE ATHLÈTE POUR SES COMPÉTITIONS

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 10/12/18, publié au Journal officiel du 15/12/18, ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du ,
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
- Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autres organismes :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom : Prénoms :

Adresse :

Code Postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

..... Euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

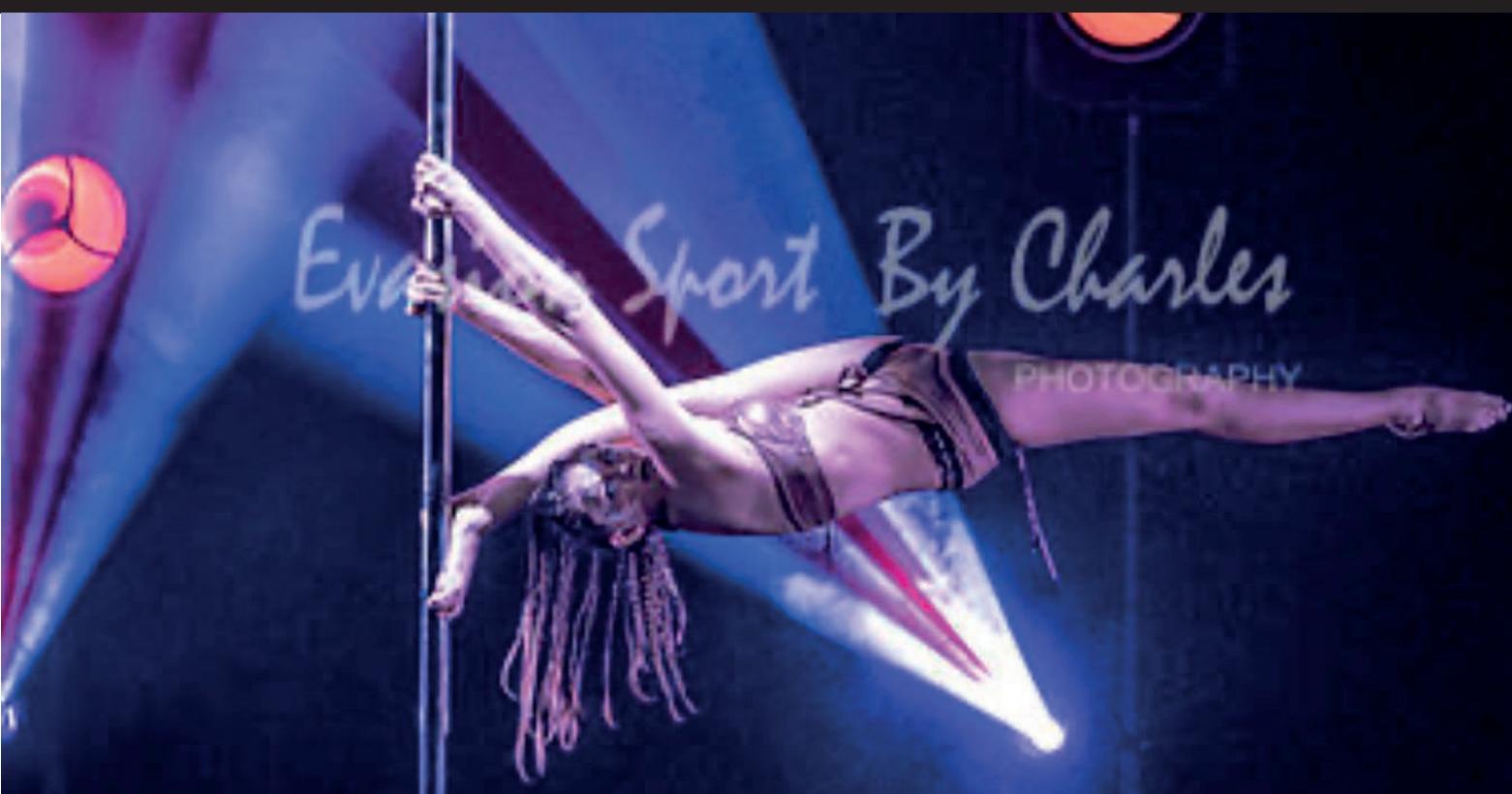
L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment: abandon de revenus ou de produits; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Date et signature

RIB OFFICIEL DE L'ASSOCIATION TEAM Angiepoleuse



CREDIT AGRICOLE
BRIE PICARDIE

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE - IBAN

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	18706	00000	97532597840
IBAN ETRANGER	FR76 1870 6000 0097 5325 9784 060		BIC AGRIFRPP887

Domiciliation **Nom et adresse du titulaire**

ST PIERRE LES N. (00865) TEAM ANGIEPOLEUSE

Tél : 0164455720

68 AVENUE DE MONTAVIOT

77140 ST PIERRE LES NEMOURS

FILVERT :
08 97 65 00 80 *

INTERNET :
www.ca-briepicardie.fr *

INTERNET MOBILE :
<http://m.ca-briepicardie.fr> *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel **Brie Picardie** Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.
Siège social : 500 rue Saint-Fuscien
80095 AMIENS CEDEX 3 - N° 487 625 436 RCS Amiens
Immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 022 607
03 22 53 33 33 (appel non surtaxé)

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

RETOUR SUR FRANCE 2019



Vice Championne de France 2019



1^{ère} place aux Interrégionaux 2019

Merci !



11^e place WORD ART POLE RUSSIE 2019